

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

**4 sept 2012**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2012 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Francis Plourde, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

**2012-09-0188**

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond d'accepter l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2012-09-0189**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2012-09-0190**

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2012 à 20 heures**

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2012 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

**2012-09-0191**

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Francis Plourde appuyé par Yannick Bélanger:

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre

des achats du mois d'août 2012 au montant de 24 556,51 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'août 2012, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	7 132,35 \$
Responsable de voirie .....	10 467,43 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 211,52 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2012 au montant de 52 543,61 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

### **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

### **6. SUIVI ET RAPPORT**

#### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

##### **Voirie :**

- Travaux de réfection de la Rue Principale
- Finalisation trottoir et pose de balises
- Réparation de bris divers et entretien machinerie
- Travaux de réparation sur la niveleuse.
  
- Vérification du système de pompe pour liant de bitume. Du à l'usure du moteur et des tubes nous avons changé le moteur, les tubes ainsi que son support.
  
- Démontage des pompes # 2 et 3 au réservoir d'eau potable du village pour le changement des roulements à bille et leurs nettoyage.
  
- Réparations de la boîte du camion 4 saisons sur la partie amovible (elle est percée et les 5 travers de boîte qui servent aussi de cadre sont coupés par la rouille). La boîte devra être changée prochainement.

- Le redressement de pancartes ont été fait sur le territoire.
- Asphaltage de la rue Principale entre la limite de St-Antonin jusqu'à la route de L'Église nord pour une course de vélo.
- Début de travaux de réparation du camion 04. (fuite d'air a différente endroit, perte d'huile sur la pompe du servo-direction, changer les valves défectueuses pour le système hydraulique de toutes les pelles, le changement de la gratte sous le camion qui est tordu ainsi que les supports trop usé, modifier le support de pelle avant qui empêche le capot d'ouvrir et refaire le scellant des cylindres qui coulent.
- Depuis lundi le 27 août, appui à Daniel Martel en état d'urgence dû à un manque d'eau au puits Audet.

#### **Services techniques et urbanisme:**

- Urgences réseau Audet suite rupture de service aqueduc
- Réparation de pompes réseau du Village

#### **Administration :**

- Mise à jour du site internet
- Mot-Destin de septembre
- Lettre et informations aux citoyens du réseau Audet (niveau du puits)
- Appels d'offres pour achat pépinière
- Rencontre de travail pour abri à sel avec firme d'ingénieurs
- Congés annuels

#### **Développement :**

Congés annuels et de paternité

#### **Loisirs :**

##### **Comité de Loisirs**

- ✓ Réunion du comité;
- ✓ Rapport d'activité pour la Saint-Jean-Baptiste;
- ✓ Préparation et distribution de la publicité de la fête du travail;
- ✓ Rédaction de pages dans le Mot-destin;
- ✓ Mise à jour annuelle des renseignements pour le REQ.

##### **Terrain de jeux**

- ✓ Comptabilisation des montants du service de garde pour les relevés 24;
- ✓ Achat de matériel;
- ✓ Réception des paiements pour les repas pris au Camp vive la joie;
- ✓ Suivi auprès des parents pour les cas de comportements/avertissements aux jeunes;
- ✓ Rencontre d'évaluation avec les monitrices;
- ✓ Révision du rapport final été 2012;
- ✓ Rapport pour Emploi Été Canada.

## **6.2 Rapport des conseillers**

Margot Perreault a assisté à la rencontre de la corporation de développement, et nous informe de la réouverture de la bibliothèque pour la rentrée.

Francis Plourde fait un suivi du dossier de l'avenir de la Régie Kamloup et des rencontres qui ont eu lieu avec les autres municipalités membres.

Yannick Bélanger fait état de la bonne réussite et du bilan de l'activité tenue lors de la fête du travail.

Alain Boucher et Lucien Gendron font état des diverses rencontres tenues au niveau du comité de la voirie et notamment au niveau de l'abri à sel.

## **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état de sa participation aux diverses rencontres de la Régie Kamloup en présence de représentants du Ministère de la Sécurité Civile, et des autres rencontres à venir.

Louis-Marie Bastille détaille les autres rencontres auxquelles il a participé, et fait état de la situation du réseau d'aqueduc Audet.

Louis-Marie Bastille fait état du dépôt du rapport de l'architecte relativement à l'utilisation de l'église à d'autres fins que purement religieuses. Ce rapport a été présenté à la Commission scolaire qui a refusé de participer au dossier. De nouvelles démarches vont être faites avec la Commission scolaire dans les prochaines semaines.

## **7. PROJETS DE RÉOLUTIONS**

2012-09-0192

### **7.1 Résolution d'appui au maintien de quatre circonscriptions électorales pour l'Est-du-Québec**

**ATTENDU** la *Loi électorale canadienne*;

**ATTENDU** les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* par la *Loi électorale canadienne*;

**ATTENDU** l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

**ATTENDU** l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la *Commission*;

**ATTENDU** le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

**ATTENDU** l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci;

**ATTENDU** que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée tel que déposée par les commissaires]

pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte;

**ATTENDU** la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 km<sup>2</sup> habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU** que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription fédérale de *Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia* et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la Loi;

**ATTENDU** que les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

**ATTENDU** que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire ET de population;

**ATTENDU** l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

**ATTENDU** que les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault que la municipalité de Saint-Modeste :

- Rejette la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes;
- Demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada, et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques;
- Demande aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;
- transmette la présente résolution à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec dans le cadre des séances qui seront tenues en septembre 2012 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0193

## **7.2 Congé fiscal pour les PME manufacturières**

**ATTENDU** l'intention de Investissement Québec d'abolir le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées, dont celle de Rivière-du-Loup, à compter du 31 décembre 2012;

**ATTENDU** que le Conseil de la municipalité de Saint-Modeste a pris connaissance des modalités concernant le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a informé que la région de Rivière-du-Loup ne ferait plus partie des régions ressources éloignées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

**ATTENDU** que plusieurs industries manufacturières sont installées dans la région de Rivière-du-Loup et bénéficient de ce congé fiscal;

**ATTENDU** que pour la survie des petites industries, il est essentiel de maintenir ces engagements financiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Francis Plourde:

Que le conseil de la municipalité de Saint-Modeste demande au gouvernement du Québec de maintenir le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées y compris la région de Rivière-du-Loup à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0194

## **7.3 Demande pour une entrée d'eau – Rue Boucher**

**M. Alain Boucher notifie au conseil qu'il se retire de la discussion et de la décision en raison d'un potentiel risque de conflit d'intérêt.**

**ATTENDU QUE** le promoteur André Boucher désire qu'un édifice de type jumelé soit construit sur un terrain lui appartenant sur la rue Boucher;

**ATTENDU QUE** le promoteur André Boucher a adressé par écrit une demande pour installer des entrées d'eau à ses frais pour les besoins de ce nouvel édifice;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Francis Plourde :

- **QUE** le conseil municipal accepte la requête du demandeur sous réserve que ce dernier présente une offre de service du professionnel qui réalisera les travaux à la charge du demandeur avec le détail des travaux à réaliser lesquels devront inclure la remise en état de l'assiette de rue et de son pavage après raccordement des entrées d'eau potable et d'eaux usées;
- **QUE** le demandeur avise par écrit la municipalité 15 jours avant le début des travaux;
- **QUE** le chantier soit accessible en tout temps à M. Daniel Martel, coordonnateur des services techniques à des fins de contrôle de la conformité des travaux;

- **QUE** copie de la présente résolution soit expédiée au promoteur de ce projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.**

2011-09-0195

#### **7.4 Choix du soumissionnaire pour le marquage de rues**

**ATTENDU** que des appels d'offres ont été adressés à divers fournisseurs pour le marquage des rues Principale, de l'Église Sud et de la route de la Station sur environ 17.4 Kms;

**ATTENDU** les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix pour le marquage de 1 km de route ligne jaune simple (avant taxes)</b>
Perma-Ligne St-Joseph	170 \$
Dura-Ligne Thetford Mines	179 \$
Marquage et traçage du Québec St-Germain-de-Grantham	169 \$ (frais de mobilisation de 250 \$ en sus)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde:

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre présentée par PermaLigne Inc. selon la soumission déposée au coût global de 170 \$ avant taxes pour le kilomètre de ligne jaune simple (les frais de mobilisation étant inclus dans le prix).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0196

#### **7.5 Prolongation de contrat d'un employé de voirie**

**ATTENDU QUE** le responsable de la voirie et des infrastructures de la municipalité a posé sa démission à son poste avec date d'effet au 21 avril 2012;

**ATTENDU QU'**il convient de combler un poste de voirie afin que les activités du service de voirie municipale puissent se poursuivre durant la période de recrutement;

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° 2012-05-0100, ce conseil décidait de prolonger le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 2 juin 2012 inclusivement avec une possibilité de prolongation de 7 jours supplémentaires (soit jusqu'au 9 juin 2012 inclusivement);

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° 2012-06-0134, ce conseil décidait de prolonger le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 30 juin 2012 inclusivement;

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° 2012-07-0160, ce conseil décidait de prolonger le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012 inclusivement;

**ATTENDU** l'importance des travaux de voirie réalisés et à réaliser durant la saison estivale 2012, et des besoins de personnel afférents, il conviendrait de maintenir une équipe de voirie temporairement renforcée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

**QUE** la municipalité de Saint-Modeste prolonge le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 27 octobre 2012 inclusivement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0197

**7.6 Appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse (pépine)**

**ATTENDU** qu'il est dans l'intention de la municipalité de se porter acquéreur d'une rétrocaveuse (pépine) pour son service de voirie;

**ATTENDU** que l'achat de ce type d'équipement permettra à la municipalité de réaliser certains travaux en régie interne (économie attendues);

**ATTENDU** que différentes approches auprès de fournisseurs ont été réalisées pour se procurer une rétrocaveuse;

**ATTENDU** que le comité de voirie a examiné certaines machines proposées par des fournisseurs intéressés à nous fournir une rétrocaveuse selon nos exigences;

**ATTENDU** que dans sa résolution N° 2012-08-0184, ce conseil décidait de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de minimalement 2 fournisseurs pour l'achat d'une rétrocaveuse;

**ATTENDU** que 2 invitations ont été adressées à des fournisseurs locaux et que les offres reçues avant la date limite du 30 août 2012 à 12h00 AM sont les suivantes :

Fournisseur	Modèle	Prix avant taxes
Groupe Dynaco s.e.c	New Holland Année 2006 Modèle B95TC 2795 heures	52 164 \$
Équipements Sigma	Non appliqué	-----

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste retient l'offre de Groupe Dynaco s.e.c au montant avant taxes de 52 164 \$; les autres conditions étant incluses au document d'appel d'offres sur invitation,



lesquelles demeurent en vigueur;

**QUE** le paiement de cette dépense sera réalisé en totalité par le biais de l'excédent accumulé non affecté;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0198

**7.7 Abrasif hiver 2012-2013 et confection de 0 3/4**

**ATTENDU** que la municipalité doit faire confectionner son abrasif pour la saison hivernale 2012-2013;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite réaliser son abrasif sous forme de concassé pour une quantité de 1000 tonnes;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite qu'il soit disposé du tas de grosses pierres au bas des talus du terrain du garage municipal afin de libérer de l'espace;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite également réaliser son MG-20 sous forme de concassé pour une quantité de 1000 tonnes;

**ATTENDU** l'offre de l'entreprise CTB+ inc. pour :

- réalisation d'abrasif à 1\$ la tonne;
- enlèvement des résidus de pierre suite au concassage à concurrence de 2500 tonnes;
- réalisation du MG-20 concassé à partir de notre banc de gravier au coût de 5\$ la tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie intégrale de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre de l'entreprise CTB+ inc. aux conditions exposées en préambule pour la confection de 1000 tonnes d'abrasif concassé, et 1000 tonnes de 0 3/4 concassé;

**QUE** les relevés de tonnages extraits et retirés soient transmis à l'issue des travaux pour justifier du retrait maximum de 2500 tonnes;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0199

**7.8 Mandat à l'organisme à Enviro-Accès et participation au Programme Climat Municipalités**

**L'examen de cette résolution est reporté à une session ultérieure.**

2012-09-0200

**7.9 Demande de renouvellement d'exploitation d'une sablière – Bourgoïn & Dickner inc.**

*Excavation Bourgoïn & Dickner Inc* demande, à la Municipalité de Saint-Modeste, de renouveler la résolution d'appui 2007-04-0088 en relation avec l'exploitation d'une sablière sur les lots 26-B, 25-E, 25-D, 25-A et 24-D parties, rang 2, Canton Whitworth.

**ATTENDU** qu'*Excavation Bourgoin & Dickner Inc* désire poursuivre l'exploitation de la gravière et qu'une demande en ce sens est présentée à la C.P.T.A.Q.;

**ATTENDU** que le potentiel agricole des lots avoisinants est d'une moindre importance dans ce secteur;

**ATTENDU** que les possibilités d'utilisation des lots concernés par la demande de *Excavation Bourgoin & Dickner Inc*, à des fins d'agriculture, sont minimales considérant les caractéristiques physiques montagneuses actuelles de ce secteur;

**ATTENDU** que l'exploitation agricole la plus près se retrouve à 1.2 kilomètres des lots visés par cette demande, le projet ne nuit donc en rien aux activités agricoles existantes, pas plus que sur le développement de ces activités agricoles;

**ATTENDU** qu'aucune contrainte ne fut ressentie, par l'exploitation de cette gravière-sablière, durant les cinq dernières années;

**ATTENDU** que l'autorisation d'exploitation de cette gravière-sablière n'a que pour effet, l'amélioration du secteur, en permettant l'enlèvement d'une montagne obstruant l'aspect visuel de ce secteur surtout pour les utilisateurs du réseau routier de cet endroit;

**ATTENDU** que les lots visés par la demande se retrouvent dans un secteur où l'activité agricole est presque totalement absente;

**ATTENDU** que les lots visés par la demande n'offrent aucun intérêt pour l'agriculture par sa vocation plutôt forestière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault, d'appuyer la demande d'*Excavation Bourgoin & Dickner Inc*, auprès de la C.P.T.A.Q., concernant le renouvellement d'exploitation d'une sablière-gravière dont il est propriétaire, pour une période de cinq ans, sur les lots 26-B, 25-E, 25-D, 25-A et 24-D parties, rang 2, Canton Whitworth, et ce conditionnellement à ce que l'exploitation soit faite en respectant le niveau de la rue.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0201

#### **7.10 Demande d'inscription à une formation – Voirie d'hiver**

Le responsable de la voirie et des infrastructures, Gino Morel, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation de l'AQTR offerte par la Commission Scolaire des 3 Lacs.

Le titre de la formation sera : « opérer un véhicule d'entretien hivernal » et se déroulera sur une journée de 8 heures;

**ATTENDU** que cette formation s'adresse notamment aux municipalités du Québec et qu'elle a pour objectifs de permettre aux participants :

- d'améliorer leur capacité à interpréter les opérations d'entretien hivernal selon le contexte de l'intervention;
- d'augmenter leur efficacité d'utilisation des équipements et matériaux d'entretien hivernal;

**ATTENDU** que les frais d'inscription sont de 325 \$ + taxes par participant auquel se rajoutent les frais de déplacement du

formateur (répartis à parts égales par les participants);

**ATTENDU** qu'il convient de faire valoir notre intérêt à cette formation pour qu'elle soit organisée en région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde:

◆ D'autoriser le responsable de la voirie et des infrastructures, Gino Morel, ainsi que son assistant, à s'inscrire et participer à la formation de l'AQTR offerte par la Commission Scolaire des 3 Lacs sous le titre : « opérer un véhicule d'entretien hivernal ». Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-09-0202

**7.11 Demande de report de date limite de fin de travaux – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local**

**ATTENDU** que par lettre du 31 juillet 2012, le Ministre délégué aux Transports, Norman McMillan nous informait de l'octroi de la subvention additionnelle de 10 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux de réfection du Chemin de la Seigneurie, des routes Beaulieu, Poitras et de la Rue Estelle;

**ATTENDU** que le premier versement de 4 000 \$ de cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013;

**ATTENDU** que les travaux autorisés devront être terminés en partie le 15 février 2013, date limite pour soumettre une résolution municipale attestant de la réalisation d'une partie des travaux;

**ATTENDU** que compte tenu de l'arrivée de la période hivernale, il devient difficile de réaliser ces travaux complémentaires dans le cadre de l'exercice financier 2012-2013, et qu'il restera donc un montant de subvention de 4 000 \$ non utilisé pour l'exercice financier 2012-2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Francis Plourde :

- **De** demander le report de la subvention de 4 000 \$ au 15 février 2014 pour pouvoir réaliser des travaux complémentaires de réfection du Chemin de la Seigneurie, des routes Beaulieu, Poitras et de la Rue Estelle;
- **De** transmettre la présente résolution au Ministre délégué aux Transports, avec copie au député de Rivière-du-Loup - Les Basques - Témiscouata, Jean D'Amour, et à Richard Dionne, directeur du MTQ du Bas-St-Laurent – Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

## **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2012-09-0203**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond de lever la session à 21h20.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire